

## 2/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### A- DÉBITS DE BOISSONS / RESTAURANTS

#### Forfait dû pour toute occupation effectuée du 01.04 au 30.09

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Terrasses ou extensions couvertes et fermées	m <sup>2</sup> /an	63,10 €	63,10 €	0,00%
Terrasses non couvertes fixes (hors place Leclerc)	m <sup>2</sup> /an	42,30 €	42,30 €	0,00%
Terrasses non couvertes fixes Place Leclerc	m <sup>2</sup> /an	68,40 €	68,10 €	-0,44%
Terrasses non couvertes mobiles				
↳ Centre ville et front de mer (SUD ligne chemin de fer) sauf secteur marché central	m <sup>2</sup> /an	42,30 €	42,30 €	0,00%
↳ Secteur marché central	m <sup>2</sup> /an	68,40 €	68,40 €	0,00%
↳ Autres Avenues (NORD ligne chemin de fer)	m <sup>2</sup> /an	17,35 €	17,35 €	0,00%
↳ Avenue Lajarrige (occupation entre les arbres)	m <sup>2</sup> /an	17,35 €	17,35 €	0,00%
↳ Avenue Lajarrige (occupation sur les places de stationnement)	m <sup>2</sup> /an	17,35 €	17,35 €	0,00%

**Finalité du tarif** : faire payer l'occupation du domaine public.

**Public cible** : toutes les personnes physiques et morales assurant une activité commerciale ou non sur le domaine public.

**Activités cibles** : perception d'une redevance pour l'occupation du domaine public.

**Base de calcul** :

Pour les commerces dont le tarif est voté au mètre linéaire (ml), la base de calcul de la redevance est la longueur totale de la façade.

Pour les commerces et établissements dont le tarif est voté au mètre carré (m<sup>2</sup>), la base de calcul de la redevance est la longueur totale de la façade du commerce, multipliée par la profondeur du déballage autorisé par secteur (ex : marché) ou définie préalablement par arrêté individuel ou courrier.

### B- COMMERCES

#### Forfait dû pour toute occupation effectuée du 01.04 au 30.09. Minimum de perception 1m<sup>2</sup> ou 1ml

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Extensions couvertes et fermées - minimum de perception 1 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup> /an	42,30 €	42,30 €	0,00%
Autres étalages commerciaux				
↳ Centre ville et front de mer (SUD ligne chemin de fer) sauf secteur marché central (dispositions spéciales tarifs marché)	ml/an	34,65 €	34,65 €	0,00%
↳ Secteur marché central : avenue des Ibis (Pétrels / Guichard), avenue du Marché, avenue de Noirmoutier	m <sup>2</sup> /an	68,40 €	68,40 €	0,00%
↳ Autres avenues (NORD ligne chemin de fer)	ml/an	17,35 €	17,35 €	0,00%
↳ Avenue Lajarrige (occupation entre les arbres)	ml/an	17,35 €	17,35 €	0,00%
Loueurs de voitures - forfait de 20 ml	forfait/an	194,00 €	194,00 €	0,00%

### C - ACCESSOIRES DU DEBALLAGE OU DE LA TERRASSE

#### Forfait dû pour toute occupation effectuée du 01.04 au 30.09

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Panneaux publicitaires et mobiliers assimilés	unité	53,00 €	53,00 €	0,00%
Porte-menus	unité	37,00 €	37,00 €	0,00%
porte-revues "immobilier", distributeur d'échantillon (vaporisateur sur pied...)	unité	37,00 €	37,00 €	0,00%

Les accessoires situés dans la surface d'une terrasse ou d'un étalage sont incorporés au titre de ceux-ci et non comptés en plus.

### D - AUTRES ESPACES SUR DOMAINE PUBLIC

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Kiosque à journaux	forfait TTC/an	2 747,00 €	2 747,00 €	0,00%
Occupation des autres espaces fermés pour l'année	m <sup>2</sup> /an	7,13 €	7,13 €	0,00%

### E - OCCUPATION COMMERCIALE A L'OCCASION DES FEUX D'ARTIFICE

	Unité	2020	2021	% d'évolution
jusqu'à 4 mètres linéaires	forfait / jour	57,45 €	57,45 €	0,00%
au-delà de 4 ml sans dépasser 8 mètres linéaires	forfait / jour	114,85 €	114,85 €	0,00%

### F- AUTRES OCCUPATIONS COMMERCIALES (hors marchés)

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Occupation ponctuelle :				
↳ pour semi-remorque ou camion magasin	véhicule/jour	72,50 €	72,50 €	0,00%

↳ sans véhicule	m <sup>2</sup> /jour	6,40 €	6,40 €	0,00%
Occupation saisonnière (juillet et août)	véhicule/mois	265,00 €	265,00 €	0,00%
Occupation régulière : pour 1 présence/semaine	m <sup>2</sup> /an	51,90 €	51,90 €	0,00%
↳ pour 1 présence supplémentaire	m <sup>2</sup> /mois	6,40 €	6,40 €	0,00%

#### **G - MANIFESTATIONS COMMERCIALES (HORS CIRQUES)**

	Unité	2020	2021	% d'évolution
<b>Brocantes</b>				
↳ Jardin de la Victoire	ml/jour	5,60 €	5,60 €	0,00%
↳ Places des Salines, du Guézy, autres places publiques	forfait/jour	757,70 €	757,70 €	0,00%
<b>Journées commerciales, braderies</b>	ml/jour	5,60 €	5,60 €	0,00%
<b>Vide-greniers</b>	forfait/jour	118,50 €	118,50 €	0,00%

#### **H - OCCUPATIONS PONCTUELLES SANS VENTE**

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Stands publicitaires, inauguration,...	forfait/jour	72,50 €	72,50 €	0,00%

#### **I - CIRQUES - SPECTACLES (SOUS CHAPITEAU OU DE PLEIN AIR)**

##### **Forfait par jour de représentation ou d'exposition**

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Cirques - spectacles surface > 550 m <sup>2</sup> (hors eau - électricité)	forfait/jour	551,80 €	551,80 €	0,00%
Nettoyage (pour les structures avec animaux)	forfait	118,80 €	118,80 €	0,00%
Cirques - spectacles surface > 200 m <sup>2</sup> < 550 m <sup>2</sup> (eau - électricité compris)	forfait/jour	162,40 €	162,40 €	0,00%
Petits spectacles (clowns, marionnettes...) surface < 200 m <sup>2</sup> (y compris eau - électricité)	forfait/jour	88,70 €	88,70 €	0,00%

#### **J - MANÈGES ENFANTINS, JEUX...**

(prise en compte de l'emprise totale occupée)

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Occupation permanente				
↳ Place de la Victoire (emplacement spécifique de 180 m <sup>2</sup> maximum)	Forfait/an	2 800,00 €	2 800,00 €	0,00%
↳ Autre espace sur la commune (maximum de 120 m <sup>2</sup> )	Forfait/an	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00%
Occupation ponctuelle pour les mois de juillet et d'août				
de 10 à 30 m <sup>2</sup>	Forfait	510,00 €	510,00 €	0,00%
de 31 à 70 m <sup>2</sup>	Forfait	2 530,00 €	2 530,00 €	0,00%
de 71 à 100 m <sup>2</sup>	Forfait	3 540,00 €	3 540,00 €	0,00%
au-delà de 100 m <sup>2</sup>	Forfait par tranche de 20 m <sup>2</sup>	102,00 €	102,00 €	0,00%
Occupation ponctuelle hors juillet et août	m <sup>2</sup> /jour	0,53 €	0,53 €	0,00%

#### **K - TAXIS**

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Stationnement taxis	forfait/an	222,85 €	222,85 €	0,00%

#### **L - PETITS TRAINS**

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Stationnement et exploitation des petits trains	forfait/an	3 714,00 €	3 714,00 €	0,00%

#### **M - PENALITES ET AUTRES FRAIS**

##### **M-1 Occupation sans droit ni titre**

Unité	2020	2021	% d'évolution
-------	------	------	---------------

Terrasses :				
↳ Centre ville, front de mer (Sud ligne chemin de fer), marché central	m <sup>2</sup> /an	520,20 €	520,20 €	0,00%
↳ Autres avenues (Nord ligne chemin de fer)	m <sup>2</sup> /an	416,10 €	416,10 €	0,00%
Etalages commerciaux	m <sup>2</sup> /an	208,08 €	208,08 €	0,00%

L'occupation sans droit ni titre s'applique aux établissements qui occupent le domaine public sans aucune autorisation de l'autorité territoriale.

Cela concerne :

- les terrasses qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'occupation pour l'année en cours
- les débordements constatés (toute occupation située en dehors des limites des autorisations) : tables, chaises, porte-menus, objets de décoration, déballage... (minimum de 1m<sup>2</sup>)

### M-2 Indemnités de retard

Une pénalité de 10 % du montant dû, au titre de l'occupation du domaine public, est appliquée 15 jours après la date d'émission d'une facture de relance.

### M-3 Frais de dossier

15 € de frais de dossier relatif à la gestion des relances ou des pénalités.

### 3/ LOCATION DE LA HALLE ET DE L'AUVENT

	Unité	2020	2021	% d'évolution
Location de la halle et de l'auvent	heure	150,96 €	150,96 €	0,00%
Gestion des déchets	forfait/manifestation	106,08 €	106,08 €	0,00%

L'installation et le montage ou rangement sont facturés à 50% du tarif de la location.

Le tarif de location est mentionné hors services annexes (SIAP, ménage, prêt de matériel).

Les horaires de location sont précisées dans le règlement intérieur.

Sécurité : les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur et aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.